

Banques—Loi

Comme je l'ai dit précédemment au ministre et à la Chambre, certaines dispositions pourraient faire l'objet de modifications. Les dispositions de la loi qui auraient autorisé les banques à s'occuper de crédit-bail, ce qui leur était interdit, ont été modifiées en faveur de l'industrie automobile et d'autres entreprises de leasing de voitures et autre équipement, pour éviter que les banques ne leur fassent une concurrence injuste. Je suis certain que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne cherchait qu'à améliorer le projet de loi.

● (1530)

Les dispositions de la loi sur les banques ne sont pas immuables, monsieur l'Orateur; c'est un document perfectible. Ce qu'il faut déplorer, c'est que la loi n'est pas appliquée comme il se doit. Rien dans la loi ne permet aux fonctionnaires d'alléger certaines restrictions, par exemple, le pourcentage de l'actif ou du passif qui peut être affecté au marché des hypothèques. D'après moi, c'est une fonction qu'on pourrait attribuer au surveillant de la loi, l'Inspecteur général des banques. Jusqu'à présent, ce dernier a dû se contenter de s'assurer que les opérations financières des banques étaient saines. On devrait lui confier des pouvoirs plus étendus afin de nous assurer que les banques répondent mieux aux besoins du public et qu'elles évoluent avec le temps.

J'ai examiné les dispositions de la loi qui concernent les fonctions de l'Inspecteur général des banques. Ce dernier devrait pouvoir approuver certaines modifications, étant donné que la loi sur les banques n'est remaniée que tous les dix ans. La loi sur les banques souffre du fait que les législateurs sont obligés de légiférer pour une période assez longue. Nous devrions tenter de trouver moyen de prévoir des changements dans le cadre de la loi, par exemple les montants affectés aux hypothèques par les banques et les autres institutions prêteuses. Seul le bureau de l'Inspecteur général des banques serait en mesure d'approuver un tel changement. D'autres lois ont des dispositions de ce genre. Dans l'état actuel des choses, le bureau de l'Inspecteur général n'est peut-être pas en mesure d'assumer ce genre de responsabilités mais si nous voulons que la loi évolue selon les besoins, c'est une chose qu'il faudrait envisager au lieu de nous en tenir aux seules modifications qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui. Il faudrait réexaminer toute la structure de la loi.

Nous nous trouvons devant un document imparfait, monsieur l'Orateur. Le député d'Edmonton-Ouest a essayé de modifier une des dispositions d'une façon qui nous paraît plus favorable au secteur de l'immobilier, aux gens qui ont besoin des services bancaires, au secteur hypothécaire ainsi qu'aux autres et qui apporteraient des changements destinés à préciser les intentions premières de la loi. Tel qu'elle se présente actuellement, cette dernière n'a pas la souplesse voulue pour qu'on puisse la modifier selon les besoins. La seule façon de lui donner cette souplesse c'est d'assurer la supervision des banques et du secteur bancaire au moyen d'un bureau dûment

constitué et d'un agent comme l'Inspecteur général des banques. Néanmoins, pour le moment ses pouvoirs sont tellement limités qu'il ne pourrait rien faire pour les gens dont la vie quotidienne est marquée par les activités bancaires. Si nous voulons modifier la loi sur les banques de façon à ce qu'elle tienne compte des besoins des Canadiens au fur et à mesure que les conditions changent, il faudrait chercher une méthode permettant d'apporter ces changements.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je veux simplement signaler au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que son amendement aurait inévitablement pour conséquence d'augmenter les taux d'intérêt, de réduire la concurrence sur le marché hypothécaire et d'accorder des conditions spéciales à certaines institutions comme les sociétés de fiducie, les compagnies hypothécaires et de prêts, aux frais du consommateur.

La position du porte-parole du parti conservateur ne m'étonne pas, mais je pense qu'il faudrait exposer clairement les conséquences de cet amendement. Un député dit que c'est ce que je pense. C'est vrai; c'est pourquoi je le dis. Je sais que les conservateurs n'ont pas l'habitude de dire toujours ce qu'ils pensent, mais c'est ainsi que nous nous conduisons dans notre parti.

En vérité, si les députés examinent sérieusement le problème qui se pose sur le marché des hypothèques résidentielles, il ne semble guère logique de réduire la concurrence ou de privilégier certaines institutions comme les sociétés de fiducie. Dans les six premiers mois de 1978 le total de prêts hypothécaires agréés par l'ensemble des établissements de crédit s'est inscrit à 6,590 millions. Pour le premier semestre de 1979, le chiffre était passé à 6,975 millions. Pour le premier semestre de 80 il est tombé à 4,158 millions, chute brutale de près de 3 milliards par rapport à l'année précédente, soit près de 50 p. 100.

Le marché hypothécaire s'est presque effondré. Depuis les années 60 le nombre des mises en chantier du premier semestre n'a jamais été aussi bas que cette année, comme je le disais hier dans une question au ministre chargé de la SCHL. Il est tombé à 53,800. Le ministre a répondu que les chiffres d'octobre représentent en résultats annuels 187,000 mises en chantier. Il avait tout simplement multiplié par 12 le chiffre d'octobre. En réalité, nous atteindrons pour l'année entière le chiffre le plus bas depuis le début des années 60.

Dans ces conditions, compte tenu de ce que la politique gouvernementale a entraîné une flambée des intérêts et compte tenu également de l'extrême incertitude des prêteurs et des emprunteurs, qui se demandent s'il faut contracter pour un, pour trois ou pour cinq ans, le marasme règne dans le secteur du neuf, le nombre des prêts hypothécaires agréés a chuté et le montant des prêts autorisés l'an dernier est également tombé. Cette chute des chiffres du premier semestre, 4 milliards pour 1980 contre 7 milliards pour 1978, est absolument sans précédent. C'est un effondrement comme il n'y en avait jamais eu.